

GRILLE OPTIQUE 2023

(CONFORME AU DÉCRET N° 2019-21 DU 11 JANVIER 2019, CODIFIÉ À L'ARTICLE R871-2 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE)

Niveau 1	<p>Équipement comportant 2 verres parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • verre unifocal sphérique dont la sphère est comprise entre - 6,00 et + 6,00 dioptries ; • verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre - 6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries ; • verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries.
Niveau 2	Équipement comportant un verre mentionné au niveau 1 et un verre mentionné au niveau 4.
Niveau 3	Équipement comportant un verre mentionné au niveau 1 et un verre mentionné au niveau 6.
Niveau 4	<p>Équipement comportant 2 verres parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • verre unifocal sphérique dont la sphère est hors zone de - 6,00 à + 6,00 dioptries ; • verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre - 6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries ; • verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est inférieure à - 6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie ; • verre unifocal sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries ; • verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est comprise entre - 4,00 et + 4,00 dioptries ; • verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre - 8,00 et 0,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries ; • verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries.
Niveau 5	Équipement comportant un verre mentionné au niveau 4 et un verre mentionné au niveau 6.
Niveau 6	<p>Équipement comportant 2 verres parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de - 4,00 à + 4,00 dioptries ; • verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre - 8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries ; • verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est inférieure à - 8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie ; • verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries.